



Février 2026



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Approbation

Annexe A7 – RPQS Eau Assainissement CC BUGEY Sud (2023)



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite	le 23 mars 2017
Délibération approuvant le projet	le 27 Février 2026

RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023



BUGEYSUD
Communauté de communes

1. PRESENTATION DU SERVICE

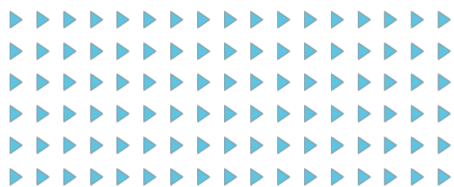
Introduction	7
Territoire desservi au 1 ^{er} janvier 2023.....	8
Missions.....	9
Eau potable	9
Assainissement collectif	9
Assainissement non collectif	9
Organisation	10
Temps forts de l'exercice 2023.....	13
Exploitation des réseaux et des installations	13
Etudes et travaux	13
Relations aux usagers	14
Assainissement non collectif (ANC).....	14

2. EAU POTABLE

1. Caractérisation technique	17
1.1 Présentation du territoire desservi	17
1.2 Mode de gestion du service	18
1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)	18
1.4 Nombre d'abonnés	18
1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)	20
1.6 Les volumes produits (V1).....	21
1.7 Les volumes importés (V2)	23
1.8 les volumes exportés (V3).....	24
1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7).....	24
1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9).....	27
1.11 Volume consommé autorisé (V6)	29
1.12 Bilan des volumes mis en œuvre.....	30
2. Tarification de l'eau et recettes	31
2.1 Modalités de tarification	31
2.2 Facture d'eau type (D102.0).....	33
2.3 Tarification de l'eau au m3.....	34
2.4 Modalités de relève et de facturation.....	36
2.5 Recettes	38
3. Indicateurs de performance.....	39
3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	39
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	40
3.3. Indicateurs de performance du réseau	42
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	42

3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	44
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	44
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	45
3.3.5	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	46
3.3.6	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	46
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	47
3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
1.	Caractérisation technique	51
1.1	Présentation du territoire desservi	51
1.2	Mode de gestion du service	52
1.3	Estimation de la population desservie (D201.1)	52
1.4	Nombre d'abonnés	52
1.5	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert	54
1.6	Volumes facturés	55
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	55
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU)	55
1.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	61
2.	Tarification de l'assainissement et recettes	66
2.1	Modalités de tarification	66
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0)	68
2.3	Tarification de l'assainissement au m3	69
2.4	Modalités de relève et de facturation.....	71
2.5	Recettes	73
2.6.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	74
3.	Indicateurs de performance.....	75
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	75
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	75
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	77
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	77
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	78
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	79
4. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
1.	Caractérisation technique	83
1.1	Présentation du territoire desservi	83
1.2	Mode de gestion du service	84
1.3	Estimation de la population desservie (D301.1)	84
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	85
2.	Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service.....	86

2.1 Modalités de tarification	86
2.2 Recettes	87
2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif	87
3. Indicateurs de performance.....	88
3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	88
3.2 Nombre de contrôles réalisés.....	89
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	90



1.

PRESENTATION DU SERVICE

Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le service des eaux de la communauté de communes Bugey Sud gère l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sur les 43 communes du territoire (au 1^{er} janvier 2023).

D'une manière générale, la communauté de communes assume ces compétences, de la production de l'eau potable au traitement des eaux usées, en passant par la gestion des abonnés des services ou les contrôles des installations d'assainissement non-collectif.

Les modalités d'exercice de ces compétences peuvent toutefois encore varier d'une commune à l'autre (régie directe, prestation de service, délégation de service) puisque les contrats existants avant le 1^{er} janvier 2023 seront poursuivis jusqu'à leur terme.

Vous trouverez un peu plus loin dans ce rapport quelques cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune.

Territoire desservi au 1^{er} janvier 2023



Ambléon, Andert-et-Condon, Arboys en Bugey, Armix, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Brens, Brégner-Cordon, Béon, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut Valromey, Izieu, La Burbanche, Lavours, Magnieu, Marnignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves et Nattages, Peyrieu, Pollieu, Prémeyzel, Rossillon, Ruffieu, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes

43 communes desservies

Missions

Les missions exercées par le service des eaux communautaire sont les suivantes :

Eau potable

- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de production, de transport et de stockage ;
- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Travaux de branchements ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Gestion des abonnés, relève des compteurs et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement collectif

- Exploitation, création et réhabilitation des réseaux ;
- Exploitation, création et réhabilitation des ouvrages de traitement des eaux usées ;
- Contrôle de la conformité des réseaux et branchements (particuliers et industriels) sur le réseau d'assainissement collectif ;
- Travaux de branchements ;
- Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux ;
- Instruction des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) ;
- Avis sur les documents d'urbanisme, les permis de construire, de lotir et les certificats d'urbanisme ;
- Réalisation des zonages et schémas directeurs ;
- Gestion des abonnés et facturation des consommations (hors délégations de service public).

Assainissement non collectif

- Conseil et accompagnement ;
- Contrôles des installations (périodiques, conception, exécution) ;
- Accompagnement aux demandes de subventions pour réhabilitation des installations.

Organisation

Au 31 décembre 2023, le service comptait **19,5 agents** et était organisé ainsi :

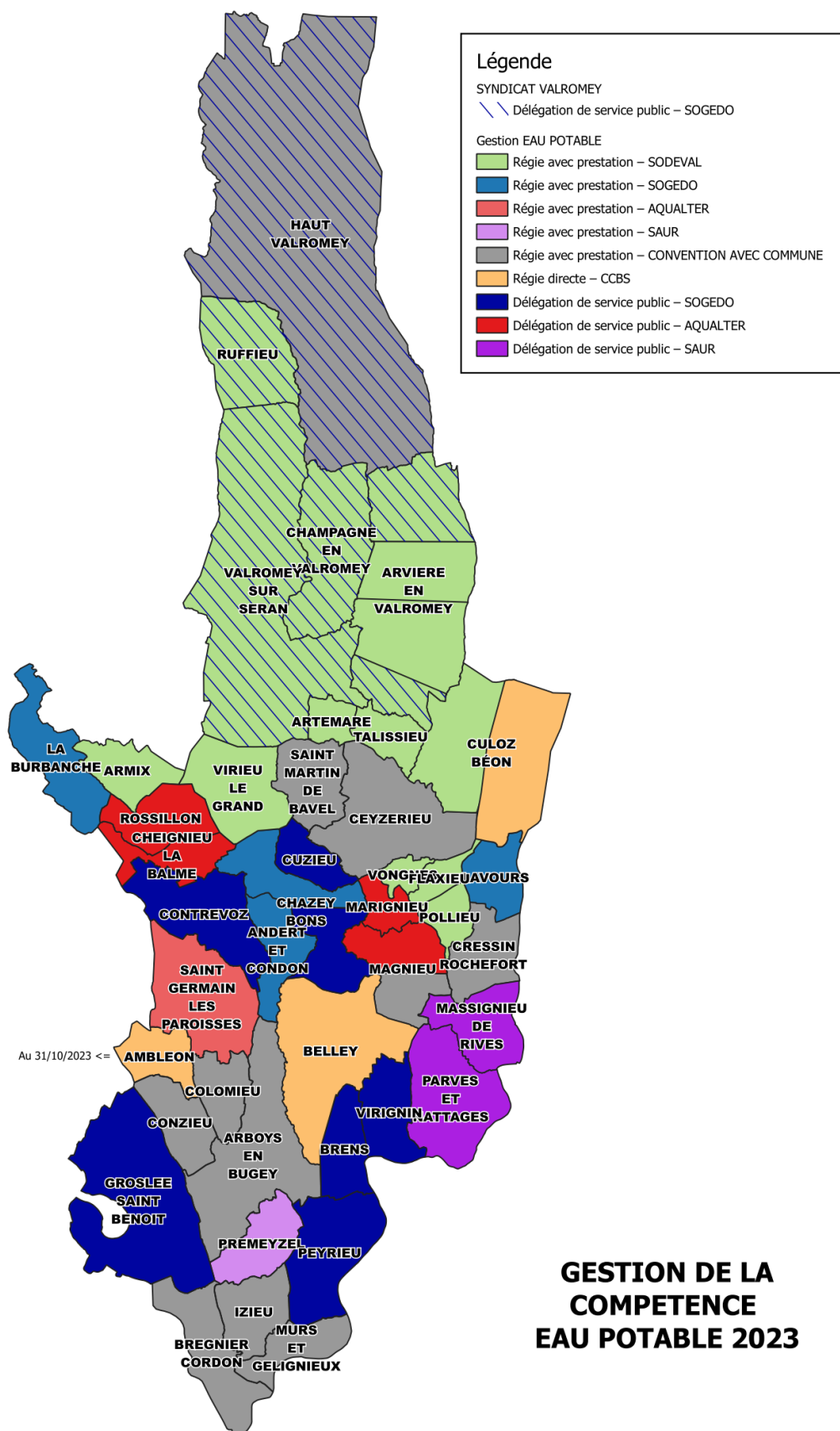
- Direction (1,5 agents)
- Service relations usagers (5 agents)
- Service exploitation (10 agents)
 - Responsable (1 agent)
 - Secteur Nord (1 agent)
 - Secteur Centre (2 agents)
 - Secteur Sud (3 agents)
 - Ouvrages (2 agents)
 - SPANC (1 agent)
- Service études et travaux (3 agents)

Du fait du transfert des compétences récent (1^{er} janvier 2023), **plusieurs modalités d'exécution du service eau potable ou assainissement collectif cohabitent** encore sur le territoire communautaire au 31 décembre 2023 :

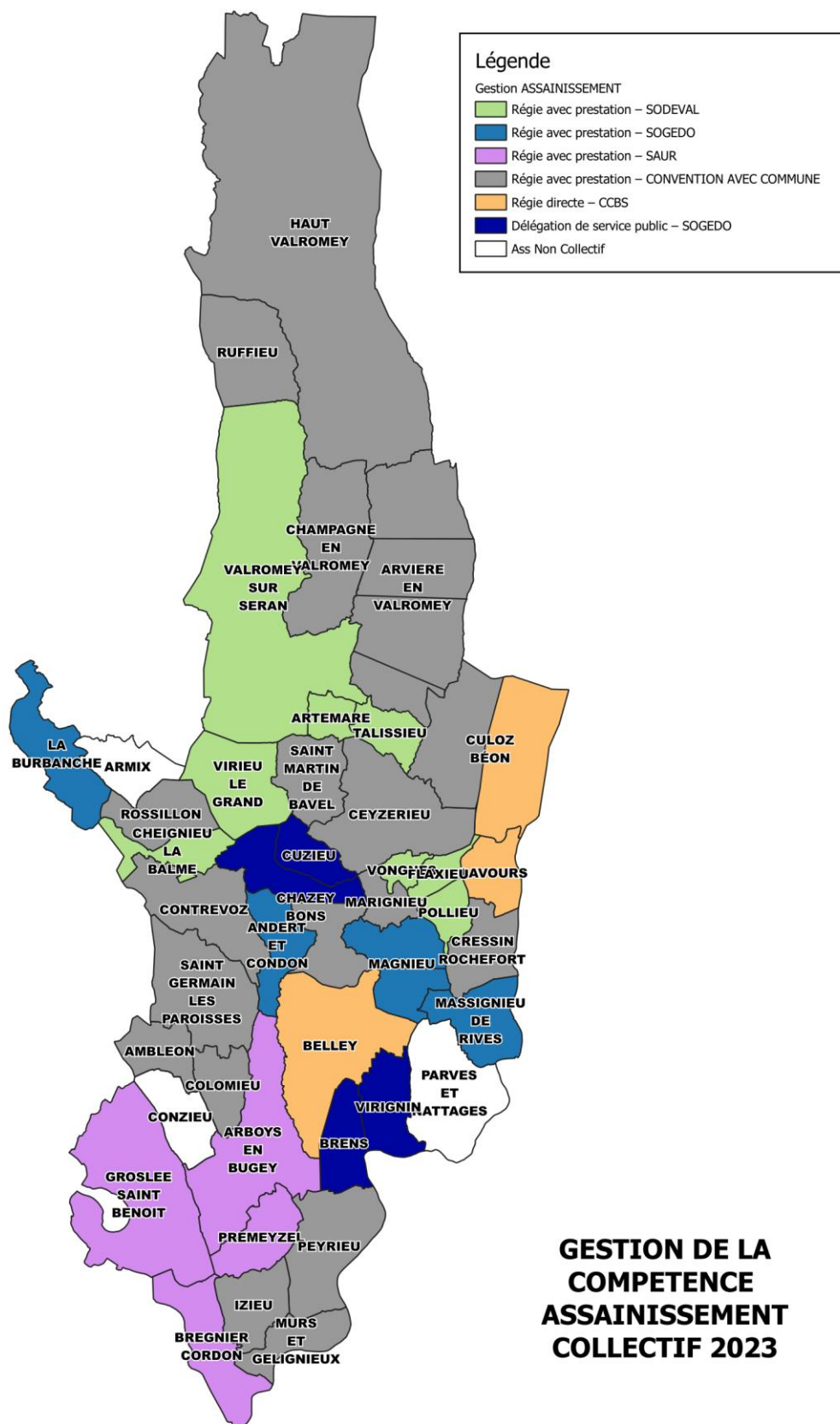
- **Régie directe par la communauté de communes** : les agents de la communauté de communes exécutent directement le service sur les 2 principales communes du territoire (Belley et Culoz), ainsi que sur les communes de Lavours (assainissement) et Ambléon (eau potable) ;
- **Régie indirecte par les communes** : Pour les années 2023 et 2024, des conventions de gestion avec certaines communes ont été signées (les agents communaux exécutent le service pour le compte de la communauté de communes), permettant une prise en main progressive par la communauté de communes ;
- **Régie indirecte par un prestataire (entreprise)** : les différents contrats de prestation des communes ont été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2031 pour le dernier contrat). Un marché d'exploitation a également été mis en place pour 4 ans (2023-2026) avec 3 prestataires (3 secteurs géographiques), qui permet de faire exécuter une partie du service sur certaines communes ;
- **Délégation de service public** : les différents contrats de délégation de service public des communes ont également été repris par la communauté de communes. Ils seront poursuivis jusqu'à leur terme initialement prévu (fin 2029 pour le dernier contrat). Dans le cadre de ces contrats, la relation avec les usagers et la facturation est également assurée par l'entreprise délégataire, en plus de l'exploitation courante des installations et des réseaux.

Vous trouverez dans les pages qui suivent quelques cartes qui précisent les modalités d'exécution du service commune par commune.

Carte n° 1 : Gestion de l'eau potable



Carte n° 2 : Gestion de l'assainissement collectif



Temps forts de l'exercice 2023

Exploitation des réseaux et des installations

Pour cette première année, la régie a pu s'appuyer sur l'implication des agents transférés des régies de Belley et de Culoz, qui se sont vu renforcés de quelques recrues pour assumer pleinement la montée en charge du service (nouvelles communes en gestion directe, création d'une équipe « chantiers, ...).

Agents communaux et prestataires ont continué d'épauler la régie sur de nombreux secteurs au regard du patrimoine communautaire extrêmement conséquent. Au cours de l'année 2024, l'arrivée d'un agent en charge de la recherche de fuites traduira la priorité affichée du service d'améliorer les rendements des réseaux d'eau du territoire.

FOCUS : supervision et télésurveillance, outils incontournables d'une exploitation efficace

Pour surveiller le bon fonctionnement des ouvrages et améliorer la réactivité des services, les logiciels de supervision ont été optimisés et des dispositifs de télécommunication installés. De nombreux réseaux ou réservoirs dont déjà équipés et permettent d'envoyer régulièrement aux agents des alarmes de dysfonctionnement (débit trop élevé, niveau bas de réservoir, ...). Ils peuvent ainsi réagir vite et mieux, sans attendre les visites de contrôles sur les ouvrages. La régie des eaux va également généraliser le déploiement de compteurs en radio-relève, principalement sur les communes de Belley et de Culoz dans un premier temps.

Etudes et travaux

Pour cette première année d'exercice, les équipes de la régie des eaux se sont attachées à poursuivre les nombreux projets eau et assainissement engagés par les communes du territoire avant le transfert. Plus d'une quarantaine d'études et de chantiers ont été assumés en étroite collaboration avec les élus et les personnels techniques des communes concernées. Ce travail collaboratif a permis une continuité des travaux initiés par les communes, avec par exemple la fin de la réhabilitation du réservoir de Champeillon sur Belley ou de la STEP de Haut Valromey.

Les études de diagnostic des réseaux d'eau potable et assainissement engagées en 2020 ont été finalisées. Cet outil précieux permet dorénavant de hiérarchiser les travaux sur l'ensemble du territoire, sur des critères techniques et environnementaux.

L'année 2024 sera marquée par le lancement des premières opérations ciblées par ces schémas, en particulier des travaux de sécurisation de la ressource en eau sur les secteurs en déficit et très vulnérables lors de sécheresses, notamment par exemple sur la commune d'Arbois-en-Bugey qui s'est trouvée en situation critique ces deux derniers étés.

FOCUS : Sécurisation du puits de Brens, une ressource stratégique du territoire

Le puits de Brens alimentant les communes de Belley, Brens, Virignin, Magnieu, Marignieu, constitue la ressource principale en eau potable du territoire en terme de population desservie. Pour améliorer la connaissance sur la nappe qui l'alimente et fiabiliser la production d'eau potable de ce secteur, la CCBS lancera début d'année 2024 une étude de diagnostic et de sécurisation de cette ressource stratégique. Cette étude sera menée en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de l'Ain.

Relations aux usagers

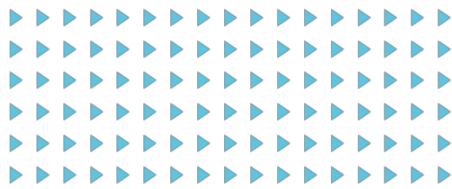
Le service relations usagers et facturation (6 personnes) est la « porte d'entrée » de la régie des eaux. Toutes les demandes des usagers sont reçues par ce service et sont soit orientés vers le bon interlocuteur, soit directement traitées.

Les agents de ce service ont également la charge du traitement des informations liées à la relève des compteurs et la facturation de l'eau et de l'assainissement. Cette année, le chantier principal a été le rapatriement de toutes les données « abonnés » des communes vers la communauté de communes et l'envoi des premiers cycles de facturation communautaires. L'engagement est tenu puisqu'aujourd'hui, ce sont près de 16 000 abonnés qui sont intégrées dans notre logiciel de facturation et près de 22 000 factures qui ont été produites par le service. Maintenant, place au prochain chantier, la mise en place du paiement mensualisé des factures d'eau et d'assainissement.

Assainissement non collectif (ANC)

Le nombre de contrôles d'installations d'assainissement non collectif réalisé cette année a été particulièrement faible (138) comparé à l'exercice précédent (542). En effet, l'exercice 2023 a été grandement perturbé par l'arrêt prématuré du contrat avec le prestataire en charge des contrôles de bon fonctionnement sur le territoire, qui n'était plus en mesure d'effectuer la mission (défaut de personnel).

Un marché a été réouvert au cours de l'année, qui permettra le déploiement d'un nouveau prestataire de contrôle à partir de 2024 afin de reprendre le rythme souhaité de contrôles de bon fonctionnement (400 par an). Sur la période, le service a cependant continué à assurer en propre les contrôles de conception (40), les contrôles d'exécution (44) et les contrôles pour vente (54).



2.

EAU POTABLE

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

		Oui	Non
Production		☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement		☒	☐
Traitement		☒	☐
Transfert		☒	☐
Stockage		☒	☐
Distribution		☒	☐

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un schéma de distribution (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : non approuvé (prévu en 2024).

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☒ Oui, les règlements de service antérieurs à 2023 ont été prolongés.

☐ Non

Existence d'un schéma directeur

☒ Oui, date d'approbation* : non approuvé (prévu en 2024).

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

☒ **Délégation de service public (DSP) pour les communes suivantes :**

ARVIERE-EN-VALROMEY (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY sur les ex-communes de BRENAZ et CHAVORNAY)
CHAMPAGNE EN VALROMEY (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
CHAZEY-BONS (sauf ex-commune de PUGIEU)
CHEIGNIEU LA BALME
CONTREVOZ
CUZIEU
GROSLEE-SAINT-BENOIT
HAUT-VALROMEY (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
MAGNIEU (compétence production uniquement ex-commune de SAINT CHAMP CHATONOD)
MARIGNIEU
MASSIGNIEU DE RIVES
PARVES ET NATTAGES
PEYRIEU
ROSSILLON
RUFFIEU (compétence production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)
VALROMEY-SUR-SERAN (production uniquement par l'intermédiaire du SYNDICAT DU VALROMEY)

☒ **Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :**

TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert :

34 106 habitants au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert :

20 442 abonnés au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service eau potable commune par commune

Commune	Modalité d'exécution du service	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Ambléon	DSP	73	0	74
Andert-et-Condon	REGIE	204	0	204
Arboys en Bugey	REGIE	445	0	445
Armix	REGIE	32	1	33
Artemare	REGIE	720	0	720
Arvière-en-Valromey	REGIE	493	11	504
Belley	REGIE	5633	22	5655
Brens	DSP	543	-	543
Brégnier-Cordon	REGIE	466	0	466
Ceyzérieu	REGIE	694	54	748
Champagne-en-Valromey	REGIE	461	15	476
Chazey-Bons	REGIE	557	0	557
Chazey-Bons (Pugieu)	REGIE	97	0	97
Cheignieu-la-Balme	DSP	109	5	115
Colomieu	REGIE	104	0	104
Contrevoz	DSP	325	-	325
Conzieu	REGIE	102	0	102
Cressin-Rochefort	REGIE	250	0	250
Culoz-Béon (Culoz)	REGIE	1251	12	1263
Culoz-Béon (Béon)	REGIE	273	0	273
Cuzieu	DSP	233	0	233
Flaxieu	REGIE	56	0	56
Groslée-Saint-Benoit	DSP	741	-	741
Haut Valromey	REGIE	533	26	559
Izieu	REGIE	136	0	136
La Burbanche	REGIE	92	0	92
Lavours	REGIE	107	0	107
Magnieu	REGIE	283	1	284
Magnieu Saint Champ-Chatonod	DSP	104	-	104
Marignieu	DSP	96	8	105

Massignieu-de-Rives	DSP	382	-	382
Murs-et-Gélignieux	REGIE	157	0	157
Parves et Nattages	DSP	517	-	517
Peyrieu	DSP	491	-	491
Polliou	REGIE	119	0	119
Prémeyzel	REGIE	87	0	87
Rossillon	DSP	131	5	136
Ruffieu	REGIE	121	0	121
Saint-Germain-les-Paroisses	REGIE	258	0	258
Saint-Martin-de-Bavel	REGIE	248	0	248
Talissieu	REGIE	277	0	277
Valromey-sur-Séran	REGIE	1000	15	1015
Virieu-le-Grand	REGIE	645	0	645
Virignin	DSP	553	-	553
Vongnes	REGIE	58	7	65
Total	—	20 260	182	20 442

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) sur le territoire est de :

27,7 abonnés/km au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de :

1,67 habitants/abonné au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de :

97,61 m3/abonné au 31/12/2023. (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.5 Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **739 kilomètres** au 31/12/2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.6 Les volumes produits (V1)

Les ressources en eau potable mobilisées sur le territoire sont les suivantes :

Ressource	Commune desservie	Volume produit (V1) durant l'exercice 2023 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Source d'Egieu (DSP)	ROSSILLON	903	60
Puits de Rossillon (DSP)	ROSSILLON CHEIGNIEU	31133	60
Source de Nivollet (DSP)	ROSSILLON	88	60
Source d'Ambléon (DSP)	AMBLEON	17205	80
Source de Balay et Armaille	ARBOYS EN BUGEY	20211	60
Source de la Fontaine d'Huile	ARBOYS EN BUGEY	6992	60
Puits de Belley	BELLEY BRENS VIRIGNIN MARIGNIEU MAGNIEU (Billieu)	1147690	60
Source de la Tovasse	PEYRIEU	70 350	80
Source d'Armix	ARMIX	2780	60
Source du Bac Salé	TALISSIEU	16950	30
Puits de Chazey-Bons (DSP)	CHAZEY-BONS	145336	65
Puits de Talissieu Béon	TALISSIEU BEON	18048	30
Source de Volassin	FLAXIEU	16147	50
Puits de Colomieu	COLOMIEU	12870	60
Puits de Premeyzel	PREMEYZEL ARBOYS EN BUGEY ST BOIS IZIEU GROSLEE SAINT BENOIT (partiel) BREGNIER-CORDON	357417	60
Source de Bourbouillon (DSP)	CONTREVOZ	30159	60
Source du Zinc	BEON	22974	55
Source de Parves Amont	MAGNIEU (Musin Magnieu)	7300	60
Source de Parves aval	MAGNIEU (Musin Magnieu)	3450	60
Source du Gland	CONZIEU	15883	50

Source de la Rivoire et de l'Arvière	ARVIERE EN VALROMEY (Lochieu)	42545	60
Source des Esserts	ARVIERE EN VALROMEY (Grange d'en haut)	NR	60
Source de Cazet, Source de Varapier n°1 Gauche, Source de Montclair, Source de Gollet n°1 Haute, Source de Varapier n°2 Droite, Source de Fivolle	ARVIERE EN VALROMEY (Virieu-le-Petit Lochieu)	38475	60
Puits de Cressin (DSP)	CRESSIN-ROCHEFORT LAVOURS VONGNES MASSIGNIEU PARVES NATTAGES	187161	80
Source de la Touvière (St-Germain)	ST GERMAIN DES PAROISSES	7452	34
Source Cocon	ST GERMAIN DES PAROISSES	12699	34
Source de Sillieu	ST GERMAIN DES PAROISSES	1601	34
Source de la Touvière	VIRIEU LE GRAND	30521	60
Source de la Colonie	VIRIEU LE GRAND	3899	60
Source de l'Arène	VIRIEU LE GRAND	78496	60
Puits de la patte d'oie	CULOZ	252630	60
Sources de Vieu	SAINT MARTIN DE BAVEL	50231	60
Source de Fontaine Julien	LA BURBANCHE	1942	60
Source de la Fontaine	LA BURBANCHE	470	60
Source de Tare	LA BURBANCHE	646	60
Source des Hopitaux	LA BURBANCHE	1112	60
Puits de Pugieu	CHAZEY-BONS CONTREVOZ (partiel) ANDERT-CONDON	143598	0
Puits de Sous-Roche	CEYZERIEU	89075	60
Source de Bergon	CHAMPAGNE ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay) VALROMEY SUR SERAN	114220	65
Source de Bette	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-	23090	65

	Luthezieu)		
Source de Chemillieu Sothonod	CHAMPAGNE EN VALROMEY (Chemillieu)	40285	65
Source d'Arandon (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	3826	0
Source de Bittimont (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	5452	0
Source de Sous la Roche (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	9758	80
Source de Glandieu (Pierre à Feu) (DSP)	GROSLEE SAINT BENOIT	16309	80
MURS - Source de Fay	MURS ET GELINIEUX	0	0
MURS - Puits de Trémurs	MURS ET GELINIEUX	35957	60
Total du volume produit (V1)		3 135 336	59,48

Les volumes prélevés représentent :

3 135 336 m³ pour l'exercice 2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.7 Les volumes importés (V2)

Le service achète des eaux traitées :

Fournisseur	Commune desservie	Volume acheté (V2) durant l'exercice 2023 en m ³
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu	RUFFIEU VALROMEY-SUR-SERAN (Lompnieu Sutrieu) HAUT VALROMEY ARVIERE-EN-VALROMEY (Brenaz)	266 419
Syndicat VALROMEY - Puits de Cerveyrieu (2)	ARTEMARE	111 041
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	2 504
Total		379 964

Les volumes achetés représentent :

379 964 m³ pour l'exercice 2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.8 les volumes exportés (V3)

Le service vend des eaux traitées :

Fournisseur	Va acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume vendu (V3) durant l'exercice 2023 en m ³
SIE des Abrets	GROSLEE-SAINT-BENOIT	842
Total	-	842

Les volumes exportés représentent :

842 m3 pour l'exercice 2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.9 Les volumes vendus aux abonnés (V7)

Le service a vendu aux abonnés :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 880 625
Abonnés non domestiques	114 763
Total vendu aux abonnés (V ₇)	1 995 388

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les volumes vendus représentent :

1 995 388 m3 aux abonnés du service pour l'exercice 2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Tableau page suivante : Répartition des volumes vendus commune par commune

Commune	Volumes vendus (V7) durant l'exercice 2023 en m ³
Ambléon	8165
Andert-et-Condon	20713
Arboys en Bugey - Arbignieu	25083
Arboys en Bugey - St Bois	6270
Armix	1638
Artemare	44916
Arvière-en-Valromey - Brenaz	4448
Arvière-en-Valromey - Chavornay	12679
Arvière-en-Valromey - Lochieu	35108
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	
Belley	648403
Beon	15436
Brens	71793
Brégnier-Cordon	29141
Ceyzérieu	37690
Champagne-en-Valromey	63247
Chazey-Bons - Pugieu	3822
Chazey-Bons - Bourg	45664
Cheignieu-la-Balme	7089
Colomieu	6720
Contrevoz	23413
Conzieu	6376
Cressin-Rochefort	22643
Culoz	169126
Cuzieu	17420
Flaxieu	3988
Groslée-Saint-Benoit	62479
Haut Valromey	87031
Izieu	11652
La Burbanche	4220
Lavours	5817
Magnieu - Magnieu	24448

Magnieu - Saint Champ Chatonod	10158
Marignieu	8401
Massignieu-de-Rives Parves et Nattages	90211
Murs-et-Gélignieux	25859
Peyrieu	46198
Polliou	6431
Prémeyzel	22982
Rossillon	6399
Ruffieu	11534
Saint-Germain-les-Paroisses	19848
Saint-Martin-de-Bavel	20667
Talissieu	23748
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	25827
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	12662
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	14838
Valromey-sur-Séran - Vieu	19532
Virieu-le-Grand	43576
Virignin	63053
Vongnes	3741
Total	1 995 388

1.10 Les volumes autorisés non comptabilisés (V8 et V9)

Le service a utilisé :

Acheteurs	Volumes autorisés non comptabilisés durant l'exercice 2023 en m ³
Volume consommation sans comptage (V8)	114 506
Volume de service (V9)	215 596
Total autres volumes	330 102

Les volumes non comptabilisés représentent :

330 102 m³ pour l'exercice 2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Tableau page suivante : Répartition des volumes non comptabilisés par unité de distribution

Unité de Distribution	Volume consommation sans comptage (V8) durant l'exercice 2023 en m ³	Volume de service (V9) durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes non comptabilisés durant l'exercice 2023 en m ³
AMBLEON	270	4760	5030
ANDERT CONDON / PUGIEU	1717	2944	4662
ARBOYS EN BUGEY / ARBIGNIEU / THOYS	1317	2257	3574
ARBOYS EN BUGEY SAINT-BOIS / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	4903	8405	13309
ARMIX	115	197	311
ARTEMARE	3144	5390	8534
ARVIERE EN VALROMEY / VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU	2458	4213	6671
ARVIRE EN VALROMEY BRENAZ	311	534	845
CHAMPAGNE / BELMONT LUTHEZIEU VIEU / CHAVORNAY	8490	14554	23044
BELLEY	45388	77808	123197
BRENS	680	370	1050
CEYZERIEU	2638	4523	7161
CHAZEY BONS / CUZIEU	440	2070	2510
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	520	1000	1520
COLOMIEU	470	806	1277
CONTREVOZ / PREVEYZIEU	570	2170	2740
CONZIEU BOURG	446	765	1211
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	2254	3864	6118
BEON	1081	1852	2933
CULOZ	11839	20295	32134
CHAZEY BONS	1040	10660	11700
FLAXIEU / POLLIEU	729	1250	1980
GROSLEE SAINT BENOIT	390	3890	4280
HAUT VALROMEY	6092	10444	16536
LA BURBANQUE	295	506	802
MAGNIEU BILLIEU	1711	2934	4645
MAGNIEU SAINT CHAMP / CHATONOD	120	350	470
MARIGNIEU	120	350	470

MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	1655	4805	6460
MURS ET GELINIEUX	1810	3103	4913
PEYRIEU	440	510	950
RUFFIEU	807	1384	2191
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	1389	2382	3771
SAINT-MARTIN DE BAVEL	1447	2480	3927
TALISSIEU	1662	2850	4512
VALROMEY SUR SERAN LOMPNIEU	886	1519	2406
VALROMEY SUR SERAN SUTRIEU	1039	1781	2819
VIRIEU LE GRAND	3050	5229	8279
VIRIGNIN	770	390	1160
TOTAL	114 506	215 596	330 102

1.11 Volume consommé autorisé (V6)

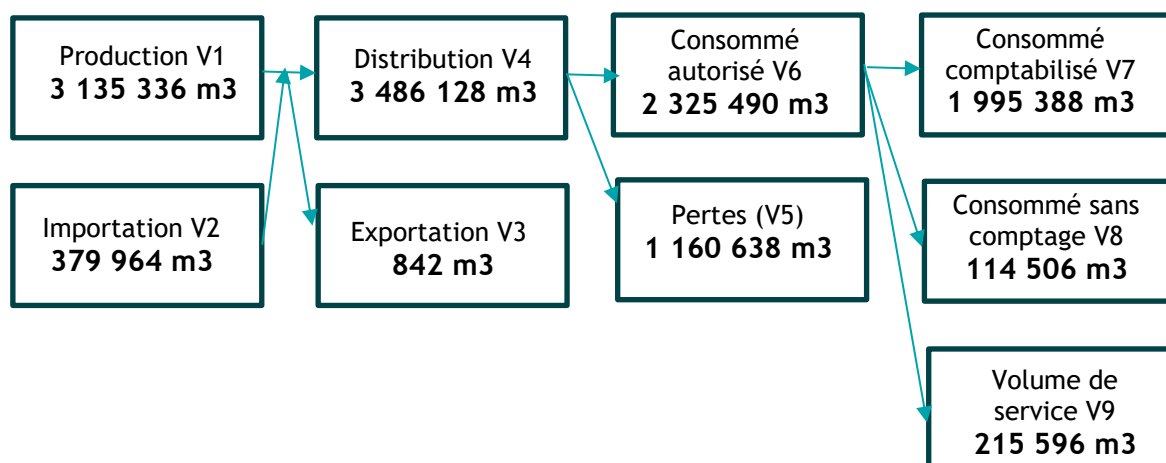
Le service a utilisé :

	Total vendu aux abonnés (V7)	Volume consommation sans comptage (V8)	Volume de service (V9)	Exercice 2023 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	1 995 388	114 506	215 596	2 325 490

Les volumes consommés autorisés représentent :

2 325 490 m3 pour l'exercice 2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.12 Bilan des volumes mis en œuvre



2. Tarification de l'eau et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

☐ Frais d'accès au service

0 € au 01/01/2023

0 € au 01/01/2024

☒ Pose d'un compteur

42 € au 01/01/2023

42 € au 01/01/2024

☒ Frais de fermeture de contrat

27,50 € au 01/01/2023

27,50 € au 01/01/2023

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **15/12/2022** effective à compter du **01/01/2023** fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du **15/12/2022** effective à compter du **01/01/2023** fixant les tarifs des prestations annexes des services d'eau et d'assainissement
- Délibération du **26/01/2023** effective à compter du **01/01/2023** fixant les tarifs du service d'eau potable pour les communes d'ANDERT-CONDON et de CHAZEY-BONS - Pugieu
- Délibération du **14/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du **14/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs des prestations annexes des services d'eau et d'assainissement

Tableau page suivante : tarifs délibérés de l'eau potable 2023 - 2024

			Tarifs 2024			Rappel des tarifs 2023				
Communes		Hameau	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Eau	Part Fixe Eau	Evo. avec 2023 (pour 100 m3)	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Eau	Part Fixe Eau	
AMBLEON				1,917 €	126,630 €	-0,93%		1,947 €	126,630 €	
ANDERT CONDON				1,316 €	61,520 €	2,12%		1,276 €	61,520 €	
ARBOYS EN BUGEY				1,140 €	25,000 €	2,96%		1,100 €	25,000 €	
ARMIX			Abonné	1,177 €	33,175 €	2,72%	Abonné	1,137 €	33,175 €	
			Agriculteur	0,584 €		2,72%	Agriculteur	0,569 €		
ARTEMARE				1,160 €	31,200 €	2,79%		1,120 €	31,200 €	
ARVIERE EN VALROMEY		BRENAZ	T1 de 1 à 100	0,704 €	41,706 €	3,70%	T1 de 1 à 100	0,664 €	41,706 €	
			T2 de 101 à 200	0,656 €		6,49%	T2 de 101 à 200	0,616 €		
			T3 > à 200	0,609 €		7,03%	T3 > à 200	0,569 €		
		CHAVORNAY	T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €	
			T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €		
			T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €		
			T4 > à 1000	0,640 €		6,67%	T4 > à 1000	0,600 €		
			LOCHIEU	T1 de 1 à 199	0,988 €	65,403 €	2,50%	T1 de 1 à 199	0,948 €	65,403 €
				T2 de 200 à 499	0,893 €		4,69%	T2 de 200 à 499	0,853 €	
	T3 de 500 à 999	0,798 €			5,28%	T3 de 500 à 999	0,758 €			
			T4 > à 1000	0,609 €		7,03%	T4 > à 1000	0,569 €		
			VIRIEU LE PETIT		0,704 €	41,706 €	3,70%		0,664 €	41,706 €
					0,817 €	39,960 €	3,40%		0,777 €	39,960 €
BELLEY			Guilloteau		12 979,908 €	0,00%	Guilloteau		12 979,908 €	
		T1 de 1 à 30 000	0,056 €		3,40%	T1 de 1 à 30 000	0,054 €			
		T2 > à 30 000	0,501 €		3,40%	T2 > à 30 000	0,485 €			
BEON				1,020 €	38,000 €	2,94%		0,980 €	38,000 €	
			Professionnel	0,824 €		2,94%	Professionnel	0,800 €		
BREGNIER CORDON			T1 de 1 à 750	0,798 €	53,081 €	3,10%	T1 de 1 à 750	0,758 €	53,081 €	
			T2 > à 750	0,277 €		16,88%	T2 > à 750	0,237 €		
BRENS				0,792 €	59,720 €	2,96%		0,752 €	59,720 €	
CEYZERIEU				0,912 €	20,474 €	3,71%		0,872 €	20,474 €	
CHAMPAGNE EN VALROMEY			T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €	
			T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €		
			T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €		
			T4 > à 1000	0,640 €		6,67%	T4 > à 1000	0,600 €		
CHAZEY BONS	DSP	CHAZEY BONS		0,940 €		4,44%		0,900 €		
		PUGIEU		1,316 €	61,520 €	2,12%		1,276 €	61,520 €	
CHEIGNIEU LA BALME	DSP			0,332 €	22,500 €	-12,56%		0,412 €	22,500 €	
COLOMIEU			T1 de 1 à 700	0,840 €	40,000 €	3,33%	T1 de 1 à 700	0,800 €	40,000 €	
			T2 > à 700	0,540 €		8,00%	T2 > à 700	0,500 €		
CONTREVOZ	DSP			0,516 €	12,000 €	-3,20%		0,537 €	12,000 €	
CONZIEU				0,990 €	50,000 €	2,76%		0,950 €	50,000 €	
CRESSIN ROCHEFORT				1,130 €	18,957 €	3,13%		1,090 €	18,957 €	
CULOZ				1,160 €	68,900 €	2,21%		1,120 €	68,900 €	
CUZIEU	DSP			0,440 €	17,000 €	7,02%		0,400 €	17,000 €	
FLAXIEU				1,500 €	46,450 €	2,08%		1,460 €	46,450 €	
GROSLEE SAINT BENOIT	DSP			0,590 €		-1,67%		0,600 €		
HAUT VALROMEY				1,672 €	134,000 €	-0,26%		1,680 €	134,000 €	
			Agriculteur	1,596 €		-0,26%	Agriculteur	1,600 €		
			Gesler	1,396 €		-0,26%	Gesler	1,400 €		
IZIEU				0,700 €	60,000 €	3,17%		0,660 €	60,000 €	
LA BURBANQUE				1,177 €	51,185 €	2,43%		1,137 €	51,185 €	
LAVOURS				1,557 €	18,957 €	2,34%		1,517 €	18,957 €	
MAGNIEU		MAGNIEU		1,140 €	21,000 €	3,05%		1,100 €	21,000 €	
	DSP	SAINT CHAMP		0,353 €	3,820 €	-21,00%		0,457 €	3,820 €	
MARIGNIEU	DSP			0,460 €	21,340 €	-11,79%		0,550 €	21,340 €	
MASSIGNIEU	DSP			0,735 €	30,480 €	-5,80%		0,799 €	30,480 €	
MURS ET GELIGNIEUX				1,090 €	30,000 €	2,96%		1,050 €	30,000 €	
PARVES ET NATTAGES	DSP			0,735 €	30,480 €	-5,80%		0,799 €	30,480 €	
PEYRIEU	DSP			1,061 €	8,000 €	-3,31%		1,100 €	8,000 €	
POLLIEU				1,370 €	55,500 €	2,12%		1,330 €	55,500 €	
PREMEYZEL				1,177 €	5,877 €	3,35%		1,137 €	5,877 €	
			Usage Prof >730	0,930 €		3,35%	Usage Prof >730	0,900 €		
ROSSILLON	DSP			0,332 €	22,500 €	-12,56%		0,412 €	22,500 €	
RUFFIEU			T1 de 1 à 300	1,140 €	65,000 €	2,29%	T1 de 1 à 300	1,100 €	65,000 €	
			T2 > à 300	0,690 €		6,15%	T2 > à 300	0,650 €		
SAINT GERMAIN LES PAROISSES				1,828 €	83,430 €	-0,82%		1,850 €	83,430 €	
SAINT MARTIN DE BAVEL				1,740 €	38,863 €	-0,65%		1,754 €	38,863 €	
TALISSIEU			T1 de 1 à 300	0,988 €	33,175 €	3,13%	T1 de 1 à 300	0,948 €	33,175 €	
			T2 > à 300	0,798 €		5,28%	T2 > à 300	0,758 €		
VALROMEY SUR SERAN		BELMONT LUTHEZIEU	T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €	
			T2 de 0,9 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 0,9 à 499	0,900 €		
			T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €		
			T4 > à 999	0,640 €		6,67%	T4 > à 999	0,600 €		
		LOMPNIEU		1,140 €	85,000 €	2,05%		1,100 €	85,000 €	
				0,890 €	65,000 €	2,67%		0,850 €	65,000 €	
		SUTRIEU	T2 de 101 à 400	0,740 €		5,71%	T2 de 101 à 400	0,700 €		
			T3 > à 400	0,640 €		6,67%	T3 > à 400	0,600 €		
			T1 de 1 à 199	1,100 €	85,000 €	2,09%	T1 de 1 à 199	1,060 €	85,000 €	
			T2 de 200 à 499	0,940 €		4,44%	T2 de 200 à 499	0,900 €		
		VIEU	T3 de 500 à 999	0,840 €		5,00%	T3 de 500 à 999	0,800 €		
			T4 > à 999	0,640 €		6,67%	T4 > à 999	0,600 €		
VIRIEU LE GRAND			T1 de 1 à 10 000	0,988 €	28,436 €	3,25%	T1 de 1 à 10 000	0,948 €	28,436 €	
			T2 de 10 001 à 19 999	0,893 €		4,69%	T2 de 10 001 à 19 999	0,853 €		
			T3 > à 19 999	0,798 €		5,28%	T3 > à 19 999	0,758 €		
VIRIGNIN				1,636 €	79,270 €	-0,16%		1,640 €	79,270 €	
VONGNES				0,960 €	37,000 €	3,10%		0,920 €	37,000 €	

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	39,96	39,96	0 %
Part proportionnelle	93,24	98,04	5,15 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	133,20	138,00	3,60 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,57 %
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	9,48	9,81	3,48 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,67	50,20	3,14 %
Total	181,87	188,20	3,48 %
Prix TTC au m³	1,51	1,56	3,31 %

2.3 Tarification de l'eau au m3

Les tarifs au m3 (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Abonnés	Prix au 01/01/2023 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/2024 en € TTC /m ³
Ambléon	74	3,51	3,48
Andert-et-Condon	204	2,23	2,27
Arboys en Bugey	445	1,72	1,76
Armix	33	1,83	1,87
Artemare	720	1,80	1,84
Arvière-en-Valromey - Brenaz	75	1,40	1,44
Arvière-en-Valromey - Chavornay	179	2,21	2,25
Arvière-en-Valromey - Lochieu	59	1,92	1,96
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	191	1,40	1,44
Belley	5655	1,51	1,56
Brens	543	1,66	1,70
Brégnier-Cordon	466	1,61	1,65
Ceyzérieu	748	1,44	1,48
Champagne-en-Valromey	476	2,21	2,25
Chazey-Bons	557	2,19	2,23
Chazey-Bons Pugieu	97	2,23	2,28
Cheignieu-la-Balme	115	3,15	3,23
Colomieu	104	1,54	1,58
Contrevoz	325	2,74	2,80
Conzieu	102	1,78	1,83
Cressin-Rochefort	250	1,66	1,70
Culoz	1263	2,13	2,17
Beon	273	1,72	1,76
Cuzieu	233	2,238	2,261
Flaxieu	56	2,29	2,33
Groslée-Saint-Benoit	741	1,89	1,92
Haut Valromey	559	3,29	3,28

Izieu	136	1,57	1,61
La Burbanche	92	1,99	2,03
Lavours	107	2,11	2,15
Magnieu - Magnieu	284	1,69	1,73
Magnieu - Saint Champ Chatonod	104	2,97	3,02
Marignieu	105	3,01	3,06
Massignieu-de-Rives	382	3,37	3,38
Murs-et-Gélignieux	157	1,71	1,76
Parves et Nattages	517	3,37	3,38
Peyrieu	491	2,46	2,49
Polliu	119	2,23	2,28
Prémeyzel	87	1,59	1,64
Rossillon	136	3,15	3,23
Ruffieu	121	2,07	2,12
Saint-Germain-les-Paroisses	258	3,03	3,00
Saint-Martin-de-Bavel	248	2,53	2,52
Talissieu	277	1,63	1,68
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	460	2,21	2,25
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	101	2,25	2,29
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	166	1,78	1,83
Valromey-sur-Séran - Vieu	287	2,21	2,25
Virieu-le-Grand	645	1,59	1,63
Virignin	553	2,77	2,77
Vongnes	65	1,64	1,68
TOTAL	20 442	1,98	2,02

Le prix moyen du m3 (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m3 annuelle est de :

1,98 € TTC pour l'exercice 2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés selon les communes avec une fréquence :

Relève annuelle des compteurs abonnés	Relève semestrielle des compteurs abonnés
ARBOYS EN BUGEY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	BELLEY
ARVIERE EN VALROMEY	BRENS
BEON	CHAZEY-BONS
BRENIER CORDON	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
CEYZERIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CONTREVOZ
COLOMIEU	CUZIEU
CRESSIN-ROCHEFORT	FLAXIEU
CULOZ	GROSLEE SAINT BENOIT
IZIEU	HAUT VALROMEY
LA BURBANCHE	MAGNIEU
LAVOURS	MAGNIEU SAINT CHAMP
POLLIEU	MARIGNIEU
PREMEYZEL	MURS ET GELIGNIEUX
RUFFIEU	PARVES ET NATTAGES
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	PEYRIEU
SAINT MARTIN DE BAVEL	ROSSILON
TALISSIEU	VIRIGNIN
VALROMEY SUR SERAN	
VIRIEU LE GRAND	
VONGNES	

La facturation est effectuée avec une fréquence :

Facturation annuelle des compteurs abonnés	Facturation semestrielle des compteurs abonnés
ARBOYS EN BUGEY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	BELLEY
BREGNIER CORDON	BRENS
CEYZERIEU	CHAZEY-BONS
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
COLOMIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CRESSIN-ROCHEFORT	CONTREVOZ
CULOZ-BEON (Béon)	CULOZ- BEON (Culoz)
IZIEU	CUZIEU
LA BURBANQUE	FLAXIEU
LAVOURS	GROSLEE SAINT BENOIT
POLLIEU	HAUT VALROMEY
PREMEYZEL	MAGNIEU
RUFFIEU	MAGNIEU SAINT CHAMP
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MARIGNIEU
SAINT MARTIN DE BAVEL	MURS ET GELIGNIEUX
TALISSIEU	PARVES ET NATTAGES
VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu,Lompnieu)	PEYRIEU
VIRIEU LE GRAND	ROSSILON
VONGNES	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)
	VIRIGNIN

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2023 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	2 270 618,50
<i>dont abonnements</i>	625 149,68
<i>dont redevance Pollution (agence de l'eau)</i>	323 448,72
Recette de vente d'eau en gros	53 772,72
Recette d'exportation d'eau brute	0 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	Non disponible
Total recettes de vente d'eau	2 324 391,22
<i>Recettes liées aux travaux</i>	88 654,16
<i>Contribution exceptionnelle du budget général</i>	0
<i>Autres recettes (préciser)</i>	0
Total autres recettes	88 654,16
Total des recettes	2 413 045,38*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **2 413 045 €**
(pas de donnée en 2022 = compétence communale).

*Hors communes gérées en DSP

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	448	25
Paramètres physico-chimiques	451	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	94,4 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	84%	13

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	62

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023
Rendement du réseau	66,71 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	8,6 m3/j.km
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	56,7 %

Tableau page suivante : rendements unité de distribution par unité de distribution

UDI	Rendement 2023
AMBLEON	76,7%
ANDERT CONDON / PUGIEU (CHAZEY-BONS)	22,7%
ARBIGNIEU THOYS PEYZIEU (ARBOYS EN BUGEY)	82,3%
SAINT-BOIS (ARBOYS-EN-BUGEY) / PREMEYZEL / IZIEU / BREGNIER CORDON	26,1%
ARMIX	69,9%
ARTEMARE	48,1%
VIRIEU LE PETIT / LOCHIEU (ARVIERE EN VALROMEY)	51,6%
BRENAZ (ARVIERE EN VALROMEY)	57,1%
CHAMPAGNE EN VALROMEY / BELMONT-LUTHEZIEU VIEU (VALROMEY SUR SERAN) / CHAVORNAY (ARVIERE EN VALROMEY)	79,1%
BELLEY	85,1%
BRENS	72,1%
CEYZERIEU	50,4%
CUZIEU	68,8%
CHEIGNIEU LA BALME / ROSSILLON	46,8%
COLOMIEU	62,1%
CONTREVOZ	57,7%
CONZIEU BOURG	47,8%
CRESSIN-ROCHEFORT / LAVOURS / VONGNES	78,9%
BEON	80,0%
CULOZ	79,7%
CHAZEY-BONS	59,4%
FLAXIEU / POLLIEU	76,8%
GROSLEE SAINT BENOIT	88,9%
HAUT VALROMEY	64,7%
LA BURBANQUE	100,0%
MAGNIEU	96,0%
SAINT CHAMP CHATONOD (MAGNIEU)	69,1%
MARIGNIEU	81,0%
MASSIGNIEU NATTAGES PARVES	69,8%
MURS ET GELINIEUX	85,6%
PEYRIEU	67,0%
RUFFIEU	71,9%
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	100,0%
SAINT-MARTIN DE BAVEL	49,0%
TALISSIEU	80,7%
LOMPNIEU (VALROMEY SUR SERAN)	68,1%
SUTRIEU (VALROMEY SUR SERAN)	69,6%
VIRIEU LE GRAND	45,9%
VIRIGNIN	68,1%
CCBS	66,71%

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de :

5,52 m3/j/km (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de :

4,3 m3/j/km (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

ILC m3/j/km	Type de réseau	ILP en m3/j/km		
		Bon	Acceptable	Médiocre
ILC < 10	Rural	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
ILC > 30	Urbain	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	____%	____%	____%	____%	0,32%

Au cours des 5 dernières années, 11,85 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

0,32% (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3.3.5 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

58,5 % (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3.3.6 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

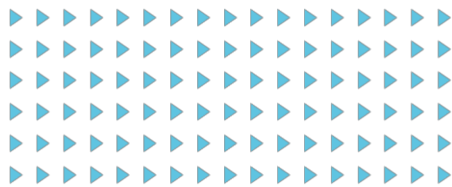
- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2023 (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	34 106
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,98 €
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94,4 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	62
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,52
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,30
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,5 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 €



3.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : variable selon commune concernée.

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☐ Oui.

☒ Non, prévu en 2024

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

☒ Délégation de service public pour les communes suivantes :

BRENS
VIRIGNIN
CHAZEY-BONS (sauf ex-commune de PUGIEU)
CUZIEU

☒ Régie à simple autonomie financière pour les communes suivantes :

TOUTES LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

1.3 Estimation de la population desservie (D201.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

29 806 habitants au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert :

17 230 abonnés au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Tableau page suivante : Répartition des abonnés au service assainissement collectif commune par commune

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023
Ambléon	54	0	54
Andert-et-Condon	126	0	126
Arboys en Bugey	387	0	387
Armix	0	0	0
Artemare	694	0	694
Arvière-en-Valromey	295	0	295
Belley	5409	1	5410
Brens	508	0	508
Brégnier-Cordon	427	0	427
Ceyzérieu	666	0	666
Champagne-en-Valromey	335	0	335
Chazey-Bons	409	0	409
Chazey-Bons Pugieu	61	0	61
Cheignieu-la-Balme	109	0	109
Colomieu	97	0	97
Contrevoz	325	0	325
Conzieu	0	0	0
Cressin-Rochefort	237	0	237
Culoz-Béon (Culoz)	1219	2	1221
Culoz-Béon (Béon)	251	0	251
Cuzieu	218	0	218
Flaxieu	52	0	52
Groslée-Saint-Benoit	399	0	399
Haut Valromey	373	0	373
Izieu	130	0	130
La Burbanche	76	0	76
Lavours	100	0	100
Magnieu	275	0	275
Magnieu St Champ	104	0	104
Marignieu	84	0	84
Massignieu-de-Rives	240	0	240

Murs-et-Gélignieux	151	0	151
Parves et Nattages	0	0	0
Peyrieu	291	0	291
Polliou	93	0	93
Prémeyzel	82	0	82
Rossillon	120	0	120
Ruffieu	108	0	108
Saint-Germain-les-Paroisses	209	0	209
Saint-Martin-de-Bavel	226	0	226
Talissieu	270	0	270
Valromey-sur-Séran	852	0	852
Virieu-le-Grand	612	0	612
Virignin	498	0	498
Vongnes	55	0	55
Total	17227	3	17230

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de : **51,12 abonnés/km** au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de :

1,73 habitants/abonné au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert

Le **réseau de collecte et/ou transfert** du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 148 km de réseau unitaire hors branchements,
- 189 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de **337 km** (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.6 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 361 382
Abonnés non domestiques	91 829
Total des volumes facturés aux abonnés	1 453 211

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de :

11 au 31/12/2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées (STEU)

Le service gère **87** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

COMMUNE	DONNEES GENERALES		SYSTÈME DE TRAITEMENT			
	Système		Type de procédé	Date de mise en service	Charge polluante	Charge hydraulique
	Nom	Estim. Population raccordée			Capacité constructeur	Débit constructeur
Artemare	Artemare	1193	Boues activées	1999	1 500 EH	300,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Boirin	75	Décanteur-digesteur	1986	100 EH	16,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Brénaz Meraleaz	8	Décanteur-digesteur	1986	20 EH	-
Arvière-en-Valromey	Brénaz Larnin	16	Décanteur-digesteur	1995	50 EH	-

Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Munet	224	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	360 EH	60,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit CAT	117	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1978	183 EH	30,0 m3/j
Arvière-en-Valromey	Virieu le Petit Romagnieu	38	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1975	90 EH	15,0 m3/j
Béon	Béon	556	Filtre planté de roseaux	2006	670 EH	100,0 m3/j
Ceyzerieu	Ceyzérieu Chef-lieu	627	Lagunage naturel	1991	600 EH	120,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz hameau	30	Décanteur-digester	1998	25 EH	4,0 m3/j
Ceyzerieu	Aignoz marais	30	Décanteur-digester	1998	50 EH	8,0 m3/j
Ceyzerieu	Avrissieu	254	Lit bactérien	1975	300 EH	45,0 m3/j
Ceyzerieu	Catton	21	Décanteur-digester	1986	100 EH	15,0 m3/j
Ceyzerieu	Chavoley	72	Décanteur-digester	1999	50 EH	8,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Champagne Chef-lieu	779	Lit bactérien (remplissage traditionnel)	1971	700 EH	105,0 m3/j
Champagne-en-Valromey	Passin	74	Filtre à sable	2008	100 EH	15,0 m3/j
Cressin-Rochefort	Cressin-Rochefort	578	Lagunage naturel	1991	367 EH	60,0 m3/j
Culoz	Chatel	125	Filtre à sable	1999	50 EH	8,0 m3/j
Culoz	Culoz Chef-lieu	3397	Boues activées	1980	4 666 EH	750,0 m3/j
Flaxieu	Flaxieu	67	Filtre planté de roseaux	2016	300 EH	43,5 m3/j
Haut-Valromey	Songieu	84	Décanteur + lits d'infiltration	2001	200 EH	30,0 m3/j
Haut-Valromey	Hotonnes	247	Filtre planté de roseaux	2019	375 EH	336,0 m3/j
Haut-Valromey	Grand Abergement	354	Filtre planté de roseaux	2022	900 EH	150,0 m3/j

Lavours	Lavours	196	Lagunage	1991	367 EH	60,0 m3/j
Marignieu	Marignieu	182	Filtre planté de roseaux (+ lit bactérien)	2013	450 EH	76,0 m3/j
Pollieu	Pollieu Chef-lieu	99	Filtre planté de roseaux	2016	140 EH	21,0 m3/j
Pollieu	Lézieu	51	Filtre planté de roseaux	2016	60 EH	9,0 m3/j
Ruffieu-en-Valromey	Ruffieu	234	Lagunage naturel	1990	300 EH	45,0 m3/j
Saint-Martin-de-Bavel	Saint-Martin-de-Bavel	548	Filtre planté de roseaux	2021	600 EH	630,0 m3/j
Talissieu	Amezieu		Lagunage naturel	1986	400 EH	60,0 m3/j
Talissieu	Talissieu Chef-lieu		Filtre planté de roseaux	2003	200 EH	30,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chef-lieu	157	Filtre planté de roseaux	2010	130 EH	20,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Lompnieu Chavillieu	55	Filtre planté de roseaux	2010	50 EH	8,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Chef-lieu	150	Filtre planté de roseaux	2010	150 EH	22,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Sutrieu Fitignieu	164	Filtre planté de roseaux	2017	175 EH	21,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Glargin	100	Filtre planté de roseaux	2019	160 EH	24,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Bioleaz	83	Filtre planté de roseaux	2019	90 EH	13,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Neyrieu	37	Décanteur digesteur	2001	20 EH	5,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Belmont Luthézieu Massignieu	576	Lit bactérien	1991	566 EH	90,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Chongnes	155	Filtre planté de roseaux	2014	300 EH	45,0 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Vaux Morets	44	Filtre planté de roseaux	2011	50 EH	7,5 m3/j
Valromey-sur-Seran	Vieu en Valromey Linod	57	Décanteur digesteur	1981	90 EH	15,0 m3/j

Vongnes	Vongnes	60	Filtre planté de roseaux	2015	820 EH	inconnu
Ambleon	Ambleon	90	Filtres plantés de roseaux	2012	120 EH	30 m3/j
Andert-et-Condon	Andert	69	Décanteur + Filtre à sable	2010	60 EH	9,0 m3/j
Andert-et-Condon	Condon	161	Lagune	1989	270 EH	45,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Peyzieu	131	Filtres plantés de roseaux	2012	160 EH	24,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Arbignieu	304	Lagune	2006	450 EH	68,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Mairie de Saint-Bois	4	Décanteur + Filtre à sable	2002	120 EH	18,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Saint-Bois	49	Filtres plantés de roseaux	2012	80 EH	12,0 m3/j
Arboys-en-Bugey	Crozet	103	Filtres plantés de roseaux	2000	120 EH	18,0 m3/j
Bregnier-Cordon	Port-Pierre					
Bregnier-Cordon	Cordon					
La Burbanche	La Burbanche	58	Filtres plantés de roseaux	2012	60 EH	46,0 m3/j
Chazey-Bons	Rothod	125	Filtres plantés de roseaux	2002 (**)	190 EH	-
Chazey-Bons	Cressieu	99	Filtres plantés de roseaux	2013 (**)	250 EH	-
Chazey-Bons	Chazey-Bons	631	Boues activées	1986	1 200 EH	180,0 m3/j
Chazey-Bons	Pugieu	67	Filtres plantés de roseaux	2012 (**)	150 EH	-
Chazey-Bons	Chavillieu	63	Décanteur + Filtre à sable	1992 (**)	67 EH	-
Cheignieu-la-Balme	Bourg	125	Décanteur-digesteur	1992	125 EH	22,0 m3/j
Colomieu	Colomieu	137	Filtres plantés de roseaux	1994	200 EH	40,0 m3/j

Contrevoz	Contrevoz		Filtres plantés de roseaux	2011	450 EH	68,0 m3/j
Contrevoz	Boissieu		Filtres plantés de roseaux	2005	190 EH	28,0 m3/j
Contrevoz	Preveyzieu		Filtre plantés de roseaux	2014	80 EH	132,0 m3/j
Cuzieu	Cuzieu	435	Lagune	1991	270 EH	45,0 m3/j
Premeyzel	Premeyzel	133	Filtres plantés de roseaux	2009	210 EH	46,0 m3/j
Rossillon	Rossillon	110	Filtres plantés de roseaux	2013	250 EH	68,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Le Mollard	163	Filtres plantés de roseaux	2014	200 EH	30,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Les Brotteaux	5	Microstation à cultures libres	2012	50 EH	NC
Groslee-Saint-Benoît	Glandieu	180	Filtres plantés de roseaux	1999	250 EH	37,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Groslée	235	Filtres plantés de roseaux	2010	250 EH	41,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Evieu	175	Filtres plantés de roseaux	2003	200 EH	NC
Groslee-Saint-Benoît	Saint-Benoît	316	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Groslee-Saint-Benoît	Arrandon	70	Filtres plantés de roseaux (commune de LHUIS)	NC	NC	-
Saint-Germain-les-Paroisses	Saint-Germain-les-Paroisses		Filtres plantés de roseaux	2009	550 EH	82,5 m3/j
Virieu-le-Grand	Virieu-le-Grand	1258	Boues activées	1992	1 417 EH	225,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Cuchet	47	Filtres plantés de roseaux	2014	130 EH	19,5 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Gélignieux	165	Lagune	1998	400 EH	60,0 m3/j
Murs-et-Gélignieux	Trémurs	38	Décanteur + Filtre à sable	2014	60 EH	8,0 m3/j

Massignieu-de-Rives	Massignieu-de-Rives	500	Lagune	1991	717 EH	120,0 m3/j
Brens	Petit-Brens	479	Lagune	1993	450 EH	75,0 m3/j
Brens	Brens	719	Lagune	1996	500 EH	83,0 m3/j
Belley	Belley	9027	Boues activées	2000	18 333 EH	6 000,0 m3/j
Virignin	Virignin		Lagune	1991	800 EH	64,0 m3/j
Magnieu	Magnieu Bourg		Filtres plantés de roseaux			
Magnieu	Chatonod		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	
Magnieu	Saint-Champ		Filtres plantés de roseaux	2013	100 EH	
Peyrieu	Bourg		Lagune	1996	400 EH	60,0 m3/j
Peyrieu	Bovinel		Filtres plantés de roseaux	2008	300 EH	45,0 m3/j

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

La **quantité de boues issues des ouvrages d'épuration** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de :

452 t MS au 31/12/2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Tableau page suivante : Répartition des tonnages de boues produits système par système commune par commune

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS
MURS ET GELIGNIEUX Cuchet (Code Sandre : 060901268003)	0
AMBLEON (Code Sandre : 060901006001)	0
ARBIGNIEU Peyzieu (Code Sandre : 060901015003)	0
Station d'épuration Station de PUGIEU Chef lieu (Code Sandre : 060901316002)	0
ANDERT ET CONDON - Condon (Code Sandre : 060901009001)	0
Station d'épuration La Burbanche - Chef lieu (Code Sandre : 060901066001)	0
SAINT BENOIT les Brotteaux (Code Sandre : 060901338005)	0
SONGIEU (Code Sandre : 060901409001)	0,2
SAINT CHAMP Chatonod (Code Sandre : 060901341002)	0
CONTREVOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901116004)	0
SAINT CHAMP Chef lieu (Code Sandre : 060901341001)	0
Station de Sutrieu Cossonod (Code Sandre : 060901414003)	0
ARBIGNIEU Chef-lieu (Code Sandre : 060901015002)	0
HOTONNES ABERGEMENTS (Code Sandre : 060901176001)	0
VIEU Vaux Morets (Code Sandre : 060901442005)	0
ST BOIS Chef Lieu (Code Sandre : 060901340003)	0
BRENAZ Meraleaz (Code Sandre : 060901059003)	0
ARTEMARE (Code Sandre : 060901022002)	18,69
PEYRIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901294001)	0
CHAZEY BONS Rothonod (Code Sandre : 060901098004)	0
TALISSIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901415002)	0
CHAZEY BONS Chef Lieu (Code Sandre : 060901098005)	5,34

TALISSIEU Ameyzieu (Code Sandre : 060901415001)	0
CHEIGNIEU LA BALME (Code Sandre : 060901100001)	0
BELLEY - Chef Lieu (Code Sandre : 060901034001)	398,78
PREMEYZEL (Code Sandre : 060901310001)	0
LAVOURS (Code Sandre : 060901208001)	0
BELMONT LUTHEZIEU Massigneu (Code Sandre : 060901036001)	0
BELMONT LUTHEZIEU Glargin (Code Sandre : 060901036002)	0
BELMONT LUTHEZIEU Nérieu (Code Sandre : 060901036004)	0
HOTONNES_FPR (Code Sandre : 060901187002)	0
PUGIEU Chavillieu (Code Sandre : 060901316001)	0,25
BELMONT LUTHEZIEU Bioléaz (Code Sandre : 060901036003)	0
BEON (Code Sandre : 060901039003)	0
CONTREVOZ Boissieu (Code Sandre : 060901116003)	0
RUFFIEU (Code Sandre : 060901330001)	0
CONTREVOZ Preveyzieu (Code Sandre : 060901116005)	0
ROSSILLON (Code Sandre : 060901329001)	0
CHAZEY BONS Cressieu (Code Sandre : 060901098006)	0
LOMPNIEU Chavilleu (Code Sandre : 060901221002)	0
VIEU Chongnes (Code Sandre : 060901442002)	0
VIEU Linod (Code Sandre : 060901442004)	0
LOMPNIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901221001)	0
VONGNES (Code Sandre : 060901456001)	0
CRESSIN ROCHEFORT (Code Sandre : 060901133001)	0,25

BRENAZ Lamin (Code Sandre : 060901059002)	0
Pollieu Lézieu (Code Sandre : 060901302002)	0
BRENAZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901059001)	0
ST GERMAIN LES PAROISSES (Code Sandre : 060901358001)	0
MASSIGNIEU DE RIVES (Code Sandre : 060901239001)	0
VIRIEU LE GRAND Chef Lieu (Code Sandre : 060901452002)	13,66
BRENS Champstel (Code Sandre : 060901061002)	0
BRENS Gotraz- Petit Brens (Code Sandre : 060901061001)	0
CULOZ Chef Lieu (Code Sandre : 060901138001)	0
CULOZ Châtel (Code Sandre : 060901138002)	0
ANDERT ET CONDON Andert (Code Sandre : 060901009002)	0
VIRIEU LE PETIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901453001)	0
VIRIEU LE PETIT Romagnieu (Code Sandre : 060901453002)	0
CUZIEU (Code Sandre : 060901141001)	0
VIRIGNIN (Code Sandre : 060901454001)	0
VIRIEU LE PETIT CAT (Code Sandre : 060901453003)	0
SAINT MARTIN DE BAVEL (Code Sandre : 060901372001)	0
SUTRIEU (Code Sandre : 060901414001)	0
PEYRIEU Bovinel (Code Sandre : 060901294002)	0
SAINT BENOIT Chef Lieu (Code Sandre : 060901338001)	0
SAINT BENOIT Evieu (Code Sandre : 060901338003)	0
BREGNIER CORDON Cordon (Code Sandre : 060901058003)	0
BREGNIER CORDON Petit Glandieu (Code Sandre : 060901058002)	0

COLOMIEU (Code Sandre : 060901110001)	11,57
Pollieu Chef Lieu (Code Sandre : 060901302001)	0
BREGNIER CORDON Le Port La Pierre (Code Sandre : 060901058004)	0
GROSLEE Chef Lieu (Code Sandre : 060901182001)	0
CEYZERIEU Aignoz (hameau) (Code Sandre : 060901073005)	0,1
MAGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901227004)	0
SAINT BENOIT Glandieu (Code Sandre : 060901338002)	0
CEYZERIEU Avrissieu-Samissieu (Code Sandre : 060901073001)	0,25
MARIGNIEU nouvelle (Code Sandre : 060901234002)	0
SAINT BOIS Crozet (Code Sandre : 060901340001)	0
CEYZERIEU Chavoley (Code Sandre : 060901073004)	0,17
CEYZERIEU Aignoz (Marais) (Code Sandre : 060901073006)	0,1
SAINT BOIS Mairie (Code Sandre : 060901340002)	0
CEYZERIEU Chef Lieu (Code Sandre : 060901073002)	0
CEYZERIEU Catton (Code Sandre : 060901073003)	0,13
CHAMPAGNE EN VALROMEY Passin (Code Sandre : 060901079002)	0,25
CHAMPAGNE EN VALROMEY Chef Lieu (Code Sandre : 060901079001)	2,5
MURS ET GELIGNEUX Trémurs (Code Sandre : 060901268002)	0
MURS ET GELIGNEUX Murs (Code Sandre : 060901268001)	0
Total des boues évacuées	452,2

2. Tarification de l'assainissement et recettes

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs spécifiques applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

☒ Participation Forfaitaire à l'assainissement Collectif (PFAC) :

- ⇒ **Maintien transitoire des délibérations en place** dans les communes du 01/01/2023 au 31/12/2023
- ⇒ **25 €** par m2 de surface de plancher au 01/01/2024

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **15/12/2022** effective à compter du **01/01/2023** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif
- Délibération du **15/12/2022** effective à compter du **01/01/2023** fixant les tarifs des prestations annexes des services d'eau et d'assainissement
- Délibération du **14/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif
- Délibération du **14/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs des prestations annexes des services d'eau et d'assainissement
- Délibération du **25/03/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement collectif (PFAC)

Tableau n° 2 : Tarifs délibérés de l'assainissement 2023 - 2024

			Tarifs 2024				Rappel des tarifs 2023		
Communes		Hameau	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Ass	Part Fixe Ass	Evo. avec 2023 (pour 100 m3)	Tranche ou catégorie abonné	Prix m3 Ass	Part Fixe Ass
AMBLEON				1,082 €		8,20%		1,000 €	
ANDERT CONDON				1,082 €		8,20%		1,000 €	
ARBOYS EN BUGEY				1,142 €	25,000 €	6,26%		1,060 €	25,000 €
ARMIX			Exonération agri et centre equestre				Exonération agri et centre equestre		
ARTEMARE			ANC	ANC			ANC	ANC	
ARVIERE EN VALROMEY		BRENAZ		1,202 €	21,840 €	6,13%		1,120 €	21,840 €
		CHAVORNAY		0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
		LOCHIEU	ANC	ANC			ANC	ANC	
		VIRIEU LE PETIT		0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
BELLEY				1,303 €	25,991 €	5,54%		1,221 €	25,991 €
BEON		Guilloteau		1,232 €	25,991 €	5,54%	Guilloteau	1,154 €	25,991 €
BREGNIER CORDON				1,062 €	26,000 €	6,61%		0,980 €	26,000 €
BRENS				0,946 €	16,364 €	7,98%		0,864 €	16,364 €
CEYZERIEU				1,153 €	19,050 €	6,50%		1,071 €	19,050 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY				0,918 €	19,636 €	7,94%		0,836 €	19,636 €
CHAZEY BONS	DSP	CHAZEY BONS		0,817 €	31,818 €	7,79%		0,735 €	31,818 €
		PUGIEU		0,732 €	6,000 €	11,55%		0,650 €	6,000 €
CHEIGNIEU LA BALME				1,482 €	38,000 €	4,61%		1,400 €	38,000 €
COLOMIEU				0,902 €	22,500 €	7,85%		0,820 €	22,500 €
CONTRÉVOZ				0,832 €	30,000 €	7,81%		0,750 €	30,000 €
CONZIEU			ANC	ANC	8,960 €	8,08%		0,925 €	8,960 €
CRESSIN ROCHEFORT				1,082 €		8,20%		1,000 €	
			Exonération agri				Exonération agri		
CULOZ				1,620 €	63,000 €	0,00%		1,620 €	63,000 €
CUZIEU	DSP			0,825 €		11,04%		0,743 €	
FLAXIEU				0,969 €	13,636 €	8,01%		0,887 €	13,636 €
GROSLEE SAINT BENOIT				1,282 €	18,000 €	5,94%		1,200 €	18,000 €
HAUT VALROMEY				1,675 €	134,000 €	-0,17%		1,680 €	134,000 €
IZIEU				0,932 €	18,000 €	7,96%		0,850 €	18,000 €
LA BURBANQUE				0,855 €	27,273 €	7,84%		0,773 €	27,273 €
LAVOURS				1,173 €		7,52%		1,091 €	
MAGNIEU		MAGNIEU		1,082 €	18,000 €	6,95%		1,000 €	18,000 €
		SAINT CHAMP		0,957 €	30,000 €	6,98%		0,875 €	30,000 €
MARIGNIEU				1,082 €	16,000 €	7,07%		1,000 €	16,000 €
MASSIGNIEU				1,082 €		8,20%		1,000 €	
MURS ET GELIGNIEUX				0,942 €	20,000 €	7,74%		0,860 €	20,000 €
PARVES ET NATTAGES			ANC	ANC			ANC	ANC	
PEYRIEU				1,082 €		8,20%		1,000 €	
POLLIEU				1,012 €	25,000 €	6,95%		0,930 €	25,000 €
PREMEYZEL				0,802 €	33,636 €	7,76%		0,720 €	33,636 €
ROSSILLON				0,882 €	25,000 €	7,81%		0,800 €	25,000 €
RUFFIEU				0,932 €	40,000 €	6,56%		0,850 €	40,000 €
SAINT GERMAIN LES PAROISSES				1,182 €	40,000 €	5,47%		1,100 €	40,000 €
SAINT MARTIN DE BAVEL				1,616 €	32,727 €	-3,28%		1,682 €	32,727 €
TALISSIEU			T1 de 1 à 300	0,991 €	31,818 €	6,68%	T1 de 1 à 300	0,909 €	31,818 €
			T2 > à 300	0,809 €		11,28%	T2 > à 300	0,727 €	
VALROMEY SUR SERAN		BELMONT LUTHEZIEU		0,792 €	40,000 €	7,39%		0,710 €	40,000 €
		LOMPNIEU		0,882 €	65,000 €	5,66%		0,800 €	65,000 €
		SUTRIEU		0,882 €	30,000 €	7,45%		0,800 €	30,000 €
		VIEU		0,832 €	35,000 €	7,45%		0,750 €	35,000 €
VIRIEU LE GRAND			T1 de 1 à 10 000	0,900 €	27,273 €	7,52%	T1 de 1 à 10 000	0,818 €	27,273 €
			T2 > à 10 000	0,859 €		10,55%	T2 > à 10 000	0,777 €	
VIRIGNIN				1,653 €	50,500 €	-1,05%		1,676 €	50,500 €
VONGNES				0,982 €	35,000 €	6,56%		0,900 €	35,000 €

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Compte-tenu de la multitude de tarifs encore appliqués sur le territoire, le tarif pratiqué au plus grand nombre d'usager (Belley) est utilisé pour établir la facture d'eau type.

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sur la commune de BELLEY sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,99	25,99	0 %
Part proportionnelle	146,52	156,36	6,72 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	172,51	182,35	5,7 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0 %
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	19,17	20,16	5,16 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,37	39,36	2,66 %
Total	210,88	221,71	5,14 %
Prix TTC au m³	1,76	1,85	5,11 %

2.3 Tarification de l'assainissement au m3

Les tarifs au m3 (abonnement et consommation compris) applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Commune	Abonnés	Prix au 01/01/2023 en € TTC /m ³	Prix au 01/01/2024 en € TTC /m ³
Ambléon	54	1,276	1,366
Andert-et-Condon	126	1,276	1,366
Arboys en Bugey	387	1,571	1,661
Armix	0	Sans objet	Sans objet
Artemare	694	1,608	1,698
Arvière-en-Valromey - Brenaz	75	1,276	1,366
Arvière-en-Valromey - Chavornay	29	1,276	1,366
Arvière-en-Valromey - Lochieu	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Arvière-en-Valromey - Virieu le Petit	191	1,276	1,366
Belley	5409	1,757	1,847
Brens	508	1,494	1.618
Brégnier-Cordon	427	1,276	1,366
Ceyzérieu	666	1,275	1,365
Champagne-en-Valromey	335	1,276	1,366
Chazey-Bons	409	1,480	1,774
Chazey-Bons Pugieu	61	2,064	2,154
Cheignieu-la-Balme	109	1,284	1,374
Colomieu	97	1,276	1,366
Contrevoz	325	1,275	1,365
Conzieu	0	Sans objet	Sans objet
Cressin-Rochefort	237	1,276	1.366
Culoz-Béon (Culoz)	1219	2,535	2,535
Culoz-Béon (Beon)	251	1,492	1.582
Cuzieu	218	1,393	1,421
Flaxieu	52	1,276	1,366
Groslée-Saint-Benoit	399	1,661	1,751
Haut Valromey	373	3,246	3,252
Izieu	130	1,276	1,366

La Burbanche	76	1,276	1,366
Lavours	100	1.376	1,466
Magnieu - Magnieu	275	1,441	1,531
Magnieu - Saint Champ Chatonod	104	1,413	1,503
Marignieu	84	1,512	1,512
Massignieu-de-Rives	240	1,366	1,366
Murs-et-Gélignieux	151	1,305	1,395
Parves et Nattages	0	Sans objet	Sans objet
Peyrieu	291	1,276	1,366
Polliou	93	1,255	1,345
Prémeyzel	82	1,276	1,366
Rossillon	120	1.285	1,375
Ruffieu	108	1,477	1,567
Saint-Germain-les-Paroisses	209	1,752	1,842
Saint-Martin-de-Bavel	226	2,326	2,253
Talissieu	270	1,467	1,557
Valromey-sur-Séran - Belmont Luthezieu	387	1,323	1,413
Valromey-sur-Séran - Lompnieu	85	1,651	1,742
Valromey-sur-Séran - Sutrieu	139	1,331	1,421
Valromey-sur-Séran - Vieu	241	1,321	1,412
Virieu-le-Grand	612	1,325	1,416
Virignin	498	2,593	2,457
Vongnes	55	1,486	1,577
TOTAL	17227	1,68	1,76

Le prix moyen du m3 (abonnement et consommation comprise) pour une consommation type de 120 m3 annuelle est de :

1,68 € TTC pour l'exercice 2023 (sans donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : **Engagement d'une convergence vers un tarif unique de l'eau potable à l'horizon 2031.**

2.4 Modalités de relève et de facturation

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

RELEVÉ ANNUELLE	RELEVÉ SEMESTRIELLE
ARBOYS EN BUGÉY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	BELLEY
ARVIÈRE EN VALROMEY	BRENS
BEON	CHAZEY-BONS
BREGNIER CORDON	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
CEYZERIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CONTREVOZ
COLOMIEU	CUZIEU
CRESSIN-ROCHEFORT	FLAXIEU
CULOZ	GROSLEE SAINT BENOIT
IZIEU	HAUT VALROMEY
LA BURBANQUE	MAGNIEU
LAVOURS	MAGNIEU SAINT CHAMP
POLLIEU	MARIGNIEU
PREMEYZEL	MURS ET GELIGNIEUX
RUFFIEU	PARVES ET NATTAGES
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	PEYRIEU
SAINT MARTIN DE BAVEL	ROSSILON
TALISSIEU	VIRIGNIN
VALROMEY SUR SERAN	
VIRIEU LE GRAND	
VONGNES	

La facturation est effectuée avec une fréquence :

FACTURATION ANNUELLE	FACTURATION SEMESTRIELLE
ARBOYS EN BUGEY	AMBLEON
ARMIX	ANDERT ET CONDON
ARTEMARE	ARVIERE EN VALROMEY (Chavornay, Virieu Le Petit)
ARVIERE EN VALROMEY (Brenaz)	BELLEY
BREGNIER CORDON	BRENS
CEYZERIEU	CHAZEY-BONS
CHAMPAGNE EN VALROMEY	CHAZEY-BONS (PUGIEU)
COLOMIEU	CHEIGNIEU-LA-BALME
CRESSIN-ROCHEFORT	CONTREVOZ
CULOZ-BEON (Béon)	CULOZ- BEON (Culoz)
IZIEU	CUZIEU
LA BURBANCHE	FLAXIEU
LAVOURS	GROSLEE SAINT BENOIT
POLLIEU	HAUT VALROMEY
PREMEYZEL	MAGNIEU
RUFFIEU	MAGNIEU SAINT CHAMP
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	MARIGNIEU
SAINT MARTIN DE BAVEL	MURS ET GELIGNIEUX
TALISSIEU	PARVES ET NATTAGES
VALROMEY SUR SERAN (Sutrieu,Lompnieu)	PEYRIEU
VIRIEU LE GRAND	ROSSILON
VONGNES	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthezieu, Vieu)
	VIRIGNIN

2.5 Recettes

Type de recette	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées	1 884 673,04
<i>Dont abonnements</i>	381 375,40
<i>Dont Modernisation Réseau de collecte Agence de l'eau</i>	167 948,16
Recette pour boues et effluents importés	7171,03
Régularisations (+/-)	0
Total recettes de facturation	1 891 844,07*
Recettes de raccordement	0
Prime de l'Agence de l'Eau	Non disponible
Contribution au titre des eaux pluviales	0
Recettes liées aux travaux branchement	66 313,39
Recettes liées aux contrôles de conformité	16 720,00
Recettes liées à la PFAC	48 117,80
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (préciser)	0
Total autres recettes	131 151,19
Total des recettes	2 022 995,62

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2023 :

2 022 995 € (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

*Hors communes gérées en DSP

2.6. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créance et en a accordé **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0 €**/m³ pour l'année 2023 (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,1%** des 17 557 abonnés potentiels (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	70

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est :

70 pour l'exercice 2023 (pas de donnée au 31/12/2022 = compétence communale).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

.Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	—	—	—	—	0,28

Au cours des 5 dernières exercices, 4,65 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Commentaire : La compétence ayant été reprise au 1er janvier 2023, nous n'avions pas de donnée fiable à l'échelle intercommunale pour les 5 dernières années. Nous avons émis l'hypothèse d'un linéaire renouvelé les 5 dernières années identique à l'année 2023.

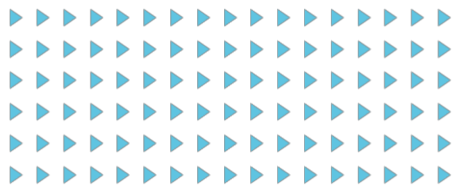
Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,28%** (pas de donnée en 2022 = compétence communale).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	29 806
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	452,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,68
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,1%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0



4.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. Caractérisation technique

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☐ communal

☒ intercommunal

Compétences liées au service

	Oui	Non
Contrôle des installations	☒	☐
Entretien des installations	☐	☒
Traitement des matières de vidange	☐	☒
Réhabilitation des installations	☐	☒
Réalisation des installations	☐	☒

Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☒ Non

Existence d'un zonage (au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT)

☒ Oui, date d'approbation* : selon commune concernée

☐ Non

Existence d'un règlement de service

☒ Oui.

☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- ☐ Délégation de service public pour les communes suivantes :
- ☒ Régie à simple autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D301.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert :

4 300 habitants au 31/12/2023 pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 34 106.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de :

12,60 % au 31/12/2023. (12,71 % au 31/12/2022).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de :

100 (100 en 2022).

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables du 01/01/2023 et 31/12/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Tarif du contrôle des installations neuves et réhabilitées en €		
<i>Contrôle de conception</i>	150 €	150 €
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux</i>	150 €	150 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €		
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	150 €	150 €
<i>Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.</i>	200 €	200 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
<i>Contre-visite</i>	100 €	100 €

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Il est prévu dans le règlement du service qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une pénalité au moins équivalente à la redevance et pouvant être majorée de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du **26/05/2016** effective à compter du **01/07/2016** fixant les tarifs du service d'assainissement non collectif

2.2 Recettes

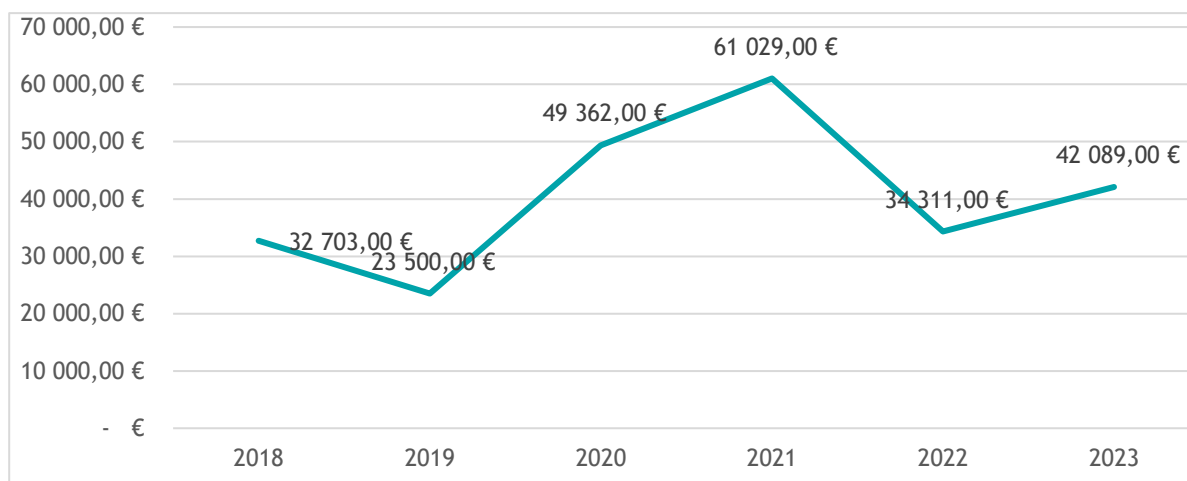
	Exercice 2022	Exercice 2023
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en €	71 500	24400
Facturation du service facultatif en €	0	0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0	0
Autre en € : aides conseil départemental aux usagers	34 311	42 089
TOTAL	105 811	66 489

2.3 Aides financières à la réhabilitation des dispositifs assainissements non collectif

Le montant total des aides financières octroyées durant l'exercice budgétaire 2023 est de :

42 089 €.

Graphique : évolution des aides financières (€) attribuées pour la réhabilitation des installations d'ANC entre 2018 et 2023



3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

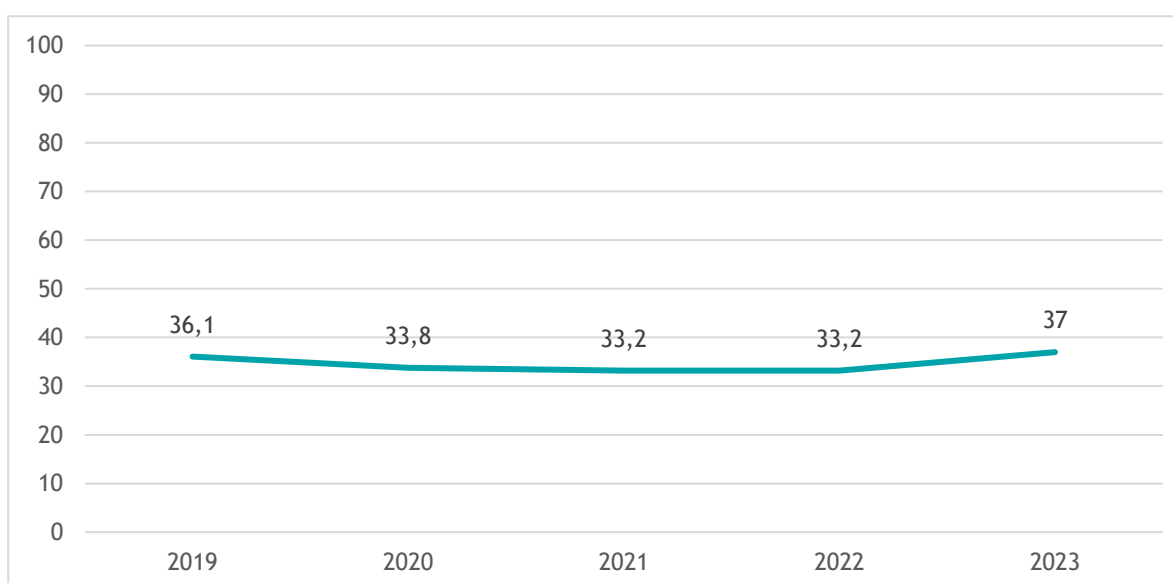
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	725	769
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 079	2 079
Taux de conformité en %	34,9	37,0

Graphique : évolution du taux de conformité (%) des installations d'ANC entre 2019 et 2023

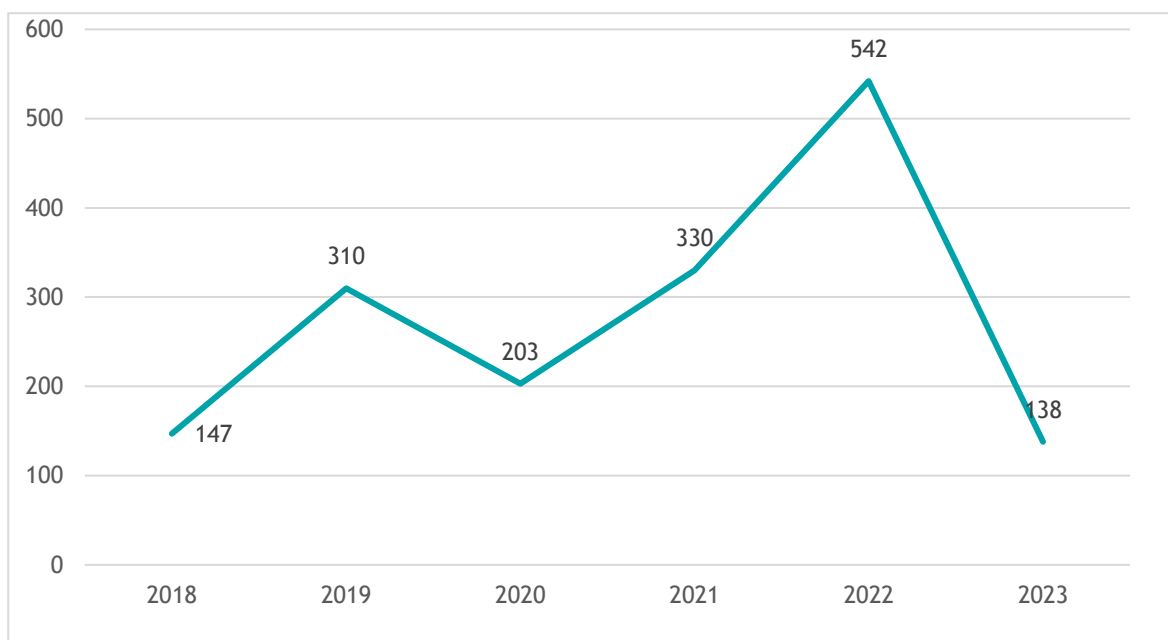


3.2 Nombre de contrôles réalisés

Le nombre de contrôles réalisés en 2023 est de **138**.

Nombre	2022	2023
Contrôle des installations neuves et réhabilitées		
<i>Contrôle de conception</i>	57	40
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux</i>	75	44
Contrôle des installations existantes		
<i>Contrôle de bon fonctionnement</i>	368	0
<i>Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière.</i>	42	54
Autres prestations		
<i>Contre-visite</i>	0	0
TOTAL	542	138

Graphique : évolution du nombre de contrôles (unité) des installations d'ANC réalisés entre 2018 et 2023



Le nombre de contrôles d'installations d'assainissement non collectif réalisé cette année a été particulièrement faible (138) comparé à l'exercice précédent (542). En effet, l'exercice 2023 a été grandement perturbé par l'arrêt prématuré du contrat avec le prestataire en charge des contrôles de bon fonctionnement sur le territoire, qui n'était plus en mesure d'effectuer la mission (défaut de personnel).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	4 300	4 300
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
	Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	33,2	37,0%

